



OGDEN

MUNICIPALITÉ DE OGDEN
ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du conseil
Lundi, 5 décembre 2016 à 19 heures

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016
4. Période de questions
5. Affaires portant sur les séances antérieures
6. Aménagement, urbanisme et développement
 - 6.1 Dépôt du rapport forestier
 - 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme
 - 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme
 - 6.4 Demande de dérogation mineure – Edward Makin – matricule 0591 48 7265
 - 6.5 Demande de dérogation mineure – Marc Glasson et Johanne Cyr – matricule 0687 24 1043
 - 6.6 Demande de dérogation mineure – Jacques Gauvin – matricule 0589 17 7288
 - 6.7 Demande d'avis juridique pour modifications aux règlements de zonage et de construction – recommandations du coroner
 - 6.8 COMBEQ – adhésion 2017 – inspecteur en bâtiment et en environnement
7. Environnement et gestion des matières résiduelles
 - 7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement
 - 7.2 Lettres aux propriétaires en contravention du Règlement de Nuisances
 - 7.3 Demande d'avis juridique pour l'adoption d'un règlement interdisant l'exploration et l'exploitation du gaz sur le territoire de la municipalité d'Ogden
 - 7.4 Commande des calendriers de collecte 2017
 - 7.5 Gala des bons coups de la MRC
8. Voirie, transport et travaux publics
 - 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie
9. Finances
 - 9.1 Liste des comptes payés
 - 9.2 Liste des comptes à payer
 - 9.3 Rémunération des élus pour le 4^e trimestre
10. Administration
 - 10.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017
 - 10.2 RCGT : rapports MTQ et recyclage
 - 10.3 Mis à jour des archives de la Municipalité
 - 10.4 Révision salariale 2017
 - 10.5 Équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2018-2019-2020
 - 10.6 Nomination du maire suppléant pour les mois de janvier à novembre 2017
 - 10.7 Formation sur la gestion des conflits pour les employés municipaux
11. Loisirs et culture
12. Sécurité publique
 - 12.1 Renouvellement du mandat de prévention des incendies gestion complète des risques faibles à très élevés
 - 12.2 Entente de service avec la SPA
13. Règlements et politiques internes
 - 13.1 Adoption – Règlement n° 2016.15 intitulé Règlement n° 2016.15 d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3
 - 13.2 Avis de motion – Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2017
 - 13.3 Avis de motion – Règlement relatif à l'usage et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Ogden
14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog
 - 14.1 Diverses rencontres
 - 14.2 Divers dossiers de la MRC Memphrémagog
15. Liste de correspondance
16. Période de questions
17. Levée de la séance

*La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le
Lundi, 9 janvier 2017 à 19 heures*



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>JMB</i>	<i>J/C</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 5 décembre 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-12-283

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout du point 10.8 - Augmentation du taux horaire payé à Mme Sherrie Essaff.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-12-284

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a trois (3) personnes présentes dans la salle. M. Giasson est présent pour le point 6.5 sur l'ordre du jour et Mme Rousseau est présente pour le point 12.2 sur l'ordre du jour, donc ces sujets seront traités en premier.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>lmb</i>	<i>rlc</i>

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – Edward Makin – matricule 0591 48 7265

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Edward Makin pour sa propriété avec matricule 0591 48 7265;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Makin est de pouvoir agrandir son garage existant pour avoir 1,728 pieds carré, mais les normes indiquent une superficie maximale de 1,291 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE M. Makin a besoin de cet espace supplémentaire pour avoir un espace-atelier et une serre attachés au garage existant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, a constaté que le garage n'est pas proche des lignes de propriété et qu'on ne le voit pas du lac, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2016-12-285

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Edward Makin, ayant le matricule 0591 48 7265, autorisant l'agrandissement de son garage existant pour avoir 1,728 pieds carrés.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – Marc Giasson et Johanne Cyr – matricule 0687 24 1043

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'était premièrement rencontré en septembre 2016 pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Marc Giasson et Mme Johanne Cyr pour leur propriété avec matricule 0687 24 1043, où ils avaient fait une demande d'agrandissement avec fondation d'une propriété entièrement dans la marge de 25 mètres mais hors du 15 mètres du lac, et d'aménagement de la berge par entrochement à 100%;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre de septembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme avait accordé l'aménagement de la berge, mais pour la demande d'agrandissement, le CCU avait demandé aux propriétaires de venir expliquer leur projet lors de leur prochaine rencontre;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du CCU en novembre, les propriétaires sont venus présenter leur projet avec leurs plans et photos en couleur, et ont expliqué que leurs objectifs sont d'agrandir sur la véranda et deck-trottoir existants qui sont déjà sur les fondations permanentes (Sonotubes) et d'ajouter deux (2) chambres à coucher, et ils ont confirmé qu'ils ne veulent pas agrandir par en arrière, mais juste bâtir sur la partie déjà existante de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil de refuser d'accorder la demande;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs en bâtiment et en environnement sont allés inspecter la propriété après la rencontre du CCU, tel que demandé, et ils ont constaté qu'effectivement la partie visée par l'agrandissement (deck-trottoir et véranda) est déjà sur Sonotubes, ce qui constitue des fondations permanentes comme exigées par les règlements de la municipalité. Les inspecteurs ont confirmé que le projet d'agrandissement reste sur les fondations actuelles et ne dépasse pas ces fondations, et aussi que les escaliers indiqués sur les plans dans la marge latérale devront être inclus dans la demande de dérogation;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>Wb</i>	<i>gc</i>

2016-12-286

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à la majorité du conseil, M. Joe Stairs ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil n'appuie pas la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure pour cette propriété de M. Marc Giasson et Mme Johanne Cyr, ayant le matricule 0687 24 1043.

ADOPTÉE

6.6 Demande de dérogation mineure – Jacques Gauvin – matricule 0589 17 7288

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Jacques Gauvin pour sa propriété avec matricule 0589 17 7288;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Gauvin est de pouvoir refaire l'abri à bateau complètement à 100% au lieu de 50% comme stipulé dans les règlements;

CONSIDÉRANT QU'il y a détérioration avancée de l'ossature de l'abri à bateau;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure; et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande mais seulement à la condition que les dimensions de l'abri à bateau ne soient pas modifiées;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a approuvé l'utilisation de tôle pré-peint comme matériel de revêtement;

2016-12-287

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Jacques Gauvin, ayant le matricule 0589 17 7288, mais seulement à la condition que les dimensions de l'abri à bateau ne soient pas modifiées,

QUE le conseil approuve l'utilisation de tôle pré-peint comme matériel de revêtement.

ADOPTÉE

6.7 Demande d'avis juridique pour modifications aux règlements de zonage et de construction - recommandations du coroner

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a récemment reçu le rapport d'investigation du coroner concernant un décès accidentel qui était survenu dans la municipalité d'Ogden en novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le coroner a recommandé à la municipalité d'Ogden de modifier son règlement de construction et son règlement de zonage afin de restreindre expressément la protection de droit acquis en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter des recommandations faites par le coroner et a décidé de garder le dossier en réserve et a demandé qu'une opinion juridique sur le dossier soit obtenue;

2016-12-288

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la demande du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'obtenir une opinion juridique sur les recommandations du coroner.

ADOPTÉE

6.8 COMBEQ – adhésion 2017 – inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MB</i>	<i>Y/C</i>

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle est de 350.00\$ taxes en sus;

2016-12-289

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'adhésion de monsieur Jean-Philippe Robitaille à la COMBEQ ainsi que le paiement de 350.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 4 novembre dernier.

7.2 Lettres aux propriétaires en contravention du Règlement de Nuisances

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement a dressé une deuxième liste des propriétés à Ogdén qui sont en contravention des articles 13 et 14 du Règlement de Nuisances traitant de débris et de véhicules à moteur, et que le conseil a reçu une copie de ladite liste;

2016-12-290

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à la majorité du conseil, M. Jean R. Roy s'étant abstenu de voter

QUE le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'envoyer des lettres aux propriétaires de ces propriétés se retrouvant sur la liste ci-haut mentionnée, leur demandant poliment d'améliorer leur propriété afin de respecter les articles 13 et 14 du Règlement de Nuisances.

ADOPTÉE

7.3 Demande d'avis juridique pour l'adoption d'un règlement interdisant l'exploration et l'exploitation du gaz sur le territoire de la municipalité d'Ogdén

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a récemment reçu un appel à toutes les municipalités québécoises soucieuses de protéger les sources d'eau potable, et que cet appel est venu du Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP;

CONSIDÉRANT QUE cet appel est pour l'adoption d'un nouveau règlement municipal qui augmente les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières et pétrolières;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement s'est rencontré pour discuter de cet appel et a demandé qu'un avis juridique soit obtenue à savoir si la municipalité pourrait interdire toute exploration et exploitation du gaz sur son territoire;

2016-12-291

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la demande du comité consultatif en environnement et autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'obtenir un avis juridique à savoir si la municipalité pourrait interdire toute exploration et exploitation du gaz sur son territoire.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>JW</i>	<i>JG</i>

7.4 Commande des calendriers des cueillettes 2017

2016-12-292

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à commander les calendriers des cueillettes 2017 de la compagnie Imprimerie Plus Estrie, au prix de 233.09\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7.5 Gala des bons coups de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog organise son gala des bons coups – édition 2017, qui vise à souligner les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles ou en développement durable et à les faire connaître, et que ce gala est ouvert aux municipalités, industries, commerces, institutions et organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogdén aimerait faire connaître son plan d'embellissement qui a eu lieu en 2016, consistant en la plantation de pommiers et de bulbes de jonquilles à plusieurs endroits dans la municipalité;

2016-12-293

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de déposer le plan d'embellissement d'Ogdén comme projet pour le gala des bons coups – édition 2017, et à remplir les formulaires nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 2 décembre dernier.

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 58,030.85\$ et les salaires s'élèvent à 17,830.03\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 75,860.28\$.

2016-12-294

Il est proposé par madame appuyé par monsieur et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 28,707.62\$;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>mb</i>	<i>yc</i>

2016-12-295

**Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité**

QUE la liste des comptes à payer au 5 décembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

2016-12-296

9.3 Rémunération des élus pour le 4^e trimestre
**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité**

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 4^e trimestre, comme suit :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Montant brut</u>
Michael Sudlow (maire)	2,497.08\$
Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)	832.47\$
Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)	832.47\$
Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)	832.47\$
Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)	832.47\$
Richard Roy (conseiller, poste no. 5)	832.47\$
Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6)	832.47\$

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le conseil établi, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.*

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1 du Code municipal stipule ce qui suit :

- *Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.*

2016-12-297

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité**

QUE les séances ordinaires du conseil en 2017 se tiendront aux dates suivantes à 19h00:

- Lundi le 9 janvier
- Lundi le 6 février
- Lundi le 6 mars
- Lundi le 3 avril
- Lundi le 1 mai
- Lundi le 5 juin
- Lundi le 3 juillet
- Lundi le 7 août
- Mardi le 5 septembre
- Lundi le 2 octobre
- Lundi le 13 novembre
- Lundi le 4 décembre

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>W.D.</i>	<i>J.C.</i>

10.2 RCGT : rapports MTQ et recyclage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit achever des rapports pour le gouvernement qui doivent être vérifiés par le comptable;

2016-12-298

Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise RCGT à procéder à la compilation des rapports suivants :

Rapport du MTQ
Rapport du recyclage

Tel que prévu, si nécessaire, et au même moment que la vérification des états financiers, si possible.

ADOPTÉE

10.3 Mis à jour des archives de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert que les documents dans la voûte municipale soient bien archivés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services pour la gestion des documents et des archives 2017 de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour le montant de 1,006.90\$ taxes en sus pour le forfait hebdomadaire de 4 jours;

2016-12-299

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à engager les services de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales, au montant maximal de 1,006.90\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Révision salariale 2017 - Remis

10.5 Équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluateurs agréés J.P. Cadrin & Ass. Inc. informe la municipalité que la loi nous permet d'équilibrer notre rôle d'évaluation foncière triennal pour les années 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'avec l'équilibrage du rôle, le contribuable verrait plus régulièrement les variations de valeur à sa propriété et les ajustements à la taxation deviennent plus linéaires et permettront d'amoindrir les soubresauts que pourrait créer un ajustement sur une période de six (6) ans;

CONSIDÉRANT QUE M. Cadrin explique que sur la base des transactions immobilières, leurs observations, et au niveau de l'équité, cela leur amène à conclure que le rôle actuel est relativement en équilibre dans les différents secteurs de la municipalité, tant pour les terrains vacants que pour les propriétés construites, il en est de même pour les propriétés riveraines, et donc un rôle reconduit n'apporterait aucun préjudice défavorable aux différents types de propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de M. Cadrin est de reconduire les valeurs pour une autre période de trois (3) ans à partir de 2018;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
M.A.	TC

2016-12-300

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil accepte la recommandation de la firme J.P. Cadrin & Ass. Inc. et approuve la reconduction des valeurs pour une autre période de 3 ans à partir de 2018.

ADOPTÉE

10.6 Nomination du maire suppléant pour les mois de janvier à novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

CONSIDÉRANT QUE de par la résolution 2013-11-299, chaque conseiller a la chance d'agir comme maire suppléant si désiré, pour une période de huit (8) mois chacun, pendant les quatre (4) années de la durée du mandat de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jean R. Roy a indiqué qu'il ne désire pas agir à titre de maire suppléant, donc son tour sera passé et le maire suppléant sera le prochain conseiller sur la liste, qui est le conseiller no. 3, M. Alain Carrier;

CONSIDÉRANT QU'il restera une période de dix (10) mois et quelques jours pour la durée du mandat de ce conseil, considérant que les élections municipales se tiendront le 5 novembre 2017;

2016-12-301

**Il est proposé par monsieur
appuyé par monsieur
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil nomme le conseiller M. Alain Carrier comme maire suppléant pour les mois de janvier à novembre 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

10.7 Formation sur la gestion des conflits pour les employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de justice alternative le Pont offre une formation sur la gestion des conflits et que cette formation de 2.5 heures pourrait être suivie par les employés municipaux et pourrait avoir lieu à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour avoir cette formation est de 125.00\$ plus les frais de déplacement, et que ce montant pourra être partagé avec une autre municipalité intéressée à suivre cette formation ensemble;

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise les employés municipaux à suivre cette formation, et autorise le paiement du coût total de 125.00\$ et des frais de déplacement qui peuvent s'appliquer, ou d'une portion de ce coût si la formation est partagée avec une autre municipalité.

ADOPTÉE

10.8 Augmentation du taux horaire payé à Mme Sherrie Essaff

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise une augmentation de 1.00\$ au taux horaire payé à Mme Sherrie Essaff pour faire le nettoyage à l'hôtel de ville, à partir du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

2016-12-303



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>lms</i>	<i>rg</i>

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Renouvellement du mandat de prévention des incendies gestion complète des risques faibles à très élevés

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2014-01-023, le conseil avait accepté l'offre de service du Groupe GPI pour les visites d'inspection en prévention incendie en 2014 pour les risques faibles, au prix de 4,578.00\$ taxes en sus, et pour les risques moyens, élevés et très élevés, au prix de 4,638.00\$ taxes en sus, pour un total de 9,216.00\$ taxes en sus pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait que, pour 2015, les prix seraient indexés à raison de 2.5%, ce qui équivalait à un total de 9,446.40\$ taxes en sus pour l'année 2015, soit 4,692.45\$ pour les risques faibles et 4,753.95\$ pour les risques moyens, élevés et très élevés;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait qu'en 2016, les prix seraient encore indexés à raison de 2.5%, ce qui équivalait à un total de 9,682.56\$ taxes en sus pour l'année 2016, soit 4,809.76\$ pour les risques faibles et 4,872.80\$ pour les risques moyens, élevés et très élevés;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait qu'en 2017, les prix seraient encore indexés à raison de 2.5%, ce qui équivalait à un total de 9,924.62\$ taxes en sus pour l'année 2017, soit 4,930.00\$ pour les risques faibles et 4,994.62\$ pour les risques moyens, élevés et très élevés;

2016-12-304
Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat de service avec le Groupe GPI pour les visites d'inspection en prévention incendie pour les risques faibles et pour les risques moyens, élevés et très élevés, au prix maximal de 9,924.62\$ taxes en sus, pour l'année 2017.

QUE ce prix sera indexé à raison de 2,5% en 2018 si la Municipalité choisit de prolonger la présente offre de service.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

12.2 Entente de service avec la SPA - Remis

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2016.15 intitulé Règlement n° 2016.15 d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Alain Carrier à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en y ajoutant l'article 12.1, Infraction et pénalité pour abattage d'arbres illégal.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>mb</i>	<i>je</i>

2016-12-305

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2016.15 intitulé « Règlement n° 2016.15 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3 » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Avis de motion - Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2017

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2017 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2017.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Avis de motion - Règlement relatif à l'usage et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Ogdén

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à l'usage et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Ogdén sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de régir l'usage et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Ogdén.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

Le comité consultatif en environnement a tenu une rencontre le 3 décembre afin de discuter du Marais de Marlinton, et quinze (15) personnes y ont assisté. Une autre rencontre aura lieu en janvier ou février 2017, et tout citoyen intéressé est encouragé de participer. Le maire a mentionné qu'il a reçu un courriel s'agissant d'un appel de candidature pour la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés et il a l'intention de proposer M. Harry Isbrucker comme candidat. Si quelqu'un aura d'autres résidents d'Ogdén à nommer, ils peuvent contacter M. Sudlow pour de plus amples informations. La date limite pour ceci est le 1^{er} février 2017. M. Sudlow mentionne enfin que la séance spéciale pour adopter le budget 2017 aura lieu le 22 décembre à 19 heures.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow annonce que le Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog a accepté de financer le projet du Comité du Patrimoine d'Ogdén s'agissant de l'organisation de la célébration citoyenne du 85^e anniversaire de la municipalité, et que l'aide financière accordée est de 3,000 \$. Il mentionne aussi qu'une délégation de 3 membres du conseil de la MRC ira visiter la MRC de Brome-Missisquoi afin de leur demander des conseils concernant les crédits de taxes obtenus dans les situations où des terrains sont constitués comme réserves naturelles. Le maire fini en mentionnant que l'évaluation moyenne des propriétés à Ogdén a augmenté plus que la moyenne de la MRC, et cela explique pourquoi la contribution d'Ogdén au budget de la MRC augmentera d'environ 8,000\$ en 2017.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>lmd</i>	<i>RC</i>

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.


16. PÉRIODE DE QUESTIONS


M. Mailhot demande pourquoi certaines propriétés se retrouvent sur la liste mentionnée au point 7.2. Il lui est expliqué que le comité consultatif en environnement a fait une liste des propriétés et que l'inspecteur est allé les visiter. Mme Rousseau demande quel entrepreneur fait le déneigement des chemins du secteur 1 et la directrice générale lui a répondu qu'il s'agit d'une compagnie à numéro et que les véhicules utilisés sont stationnés ici à Ogdén. Mme Rousseau demande ce qui est fait avec les pneus usagés situés en arrière de l'hôtel de ville, et M. Jean Roy lui a répondu qu'ils sont ramassés par Recyc-Québec. Elle demande aussi des questions concernant le fonctionnement des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet mentionnés au point 13.3, et M. Stairs a répondu à ses questions.

2016-12-306

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 30 minutes.


Michael Sudlow
Maire


Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière